

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 25 juin 2009 à 18 h 00

AUJOURD'HUI vingt cinq juin deux mille neuf

LE CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de Clermont-Ferrand, convoqué par Monsieur le Maire le 18 juin 2009, s'est réuni dans la salle ordinaire des séances.

Après avoir ouvert la séance, Monsieur le Maire procède à l'appel.

Etaient présents Mmes et MM. les Membres du Conseil dont les noms suivent :

Serge GODARD, Maire, président la séance

Présent(e)s :

Serge GODARD, Alain MARTINET, Dominique ADENOT, Françoise NOUHEN, Alain BARDOT, Christine DULAC-ROUGERIE, Odile SAUGUES, Bernard DANTAL, Monique BONNET, Djamel IBRAHIM-OUALI, Jacqueline CHAPON, Olivier BIANCHI, Odile VIGNAL, Manuela FERREIRA DE SOUSA, Philippe BOHELAY, Havva ISIK, Simon POURRET, Pascal GENET, Patricia AUCOUTURIER, Cécile AUDET, Danielle AUROI, Sandrine BERGEROT-RAYNAL, Grégory BERNARD, Christophe BERTUCAT, Pascaline BIDOUNG, Jean-Pierre BRENAS, Fatima CHENNOUF-TERRASSE, Cyril CINEUX, Sandrine CLAVIERES, Carole COURTIAL, Anne COURTILLÉ, Jean-Michel DUCLOS, Jérôme GODARD, Philippe GORCE, Danièle GUILLAUME, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Alain LAFFONT, Jacques LANOIR, Isabelle LAVEST, René MAYOT, Chantal MERCIER-COURTY, Didier MULLER, Corinne NAJIM, Christine PERRET, Martine REMBERT-MANTELET, Yves REVERSEAU, Marie SAVRE, Bruno SLAMA, Jean-Philippe VALENTIN, Louis VIRGOULAY

Excusé(e)s ayant donné pouvoir :

Nicole BARBIN, Michel FANGET, Roger GIRARD, Claudine LAFAYE, Thierry ORLIAGUET

Excusé(e)s :

Absent(e)s :

Secrétaire :

Sandrine CLAVIERES

Monsieur Alain MARTINET préside la séance pour la question n°1 (Compte Administratif 2008).

Madame Danielle AUROI donne pouvoir à Madame Odile VIGNAL et quitte la séance à partir de la question n° 3.

Madame Danièle GUILLAUME donne pouvoir à Madame Françoise NOUHEN et quitte la séance à partir de la question n° 5.

Monsieur Philippe BOHELAY donne pouvoir à Madame Jacqueline CHAPON et quitte la séance à partir de la question n° 14.

Madame Odile SAUGUES donne pouvoir à Monsieur le Maire et quitte la séance à partir de la question n°16.

A partir de la question n° 18, Monsieur le Maire confie la conduite des débats à Monsieur Alain MARTINET, Premier Adjoint.

Rapport N° 11
HOTEL DIEU - CONCOURS EUROPAN 9 : CHOIX DE L'EQUIPE

Rapporteur : Monsieur Dominique ADENOT

L'Hôpital de Clermont-Ferrand qui occupe un tènement d'approximativement cinq hectares en centre Ville sur le site dit de l'Hôtel Dieu doit se re-localiser sur le site Estaing en 2010.

Dans le cadre de ce projet, la Ville, porteuse des compétences d'urbanisme a souhaité mener une réflexion globale sur la requalification du site, consciente de sa position éminemment stratégique. Pour cela, elle a choisi de s'inscrire au concours d'Europan 9. Un espace de propositions et de présentations de concepts innovants de formes urbaines dont le thème "ville durable et nouveaux espaces publics" correspondait à la problématique du site.

Elle a été sélectionnée. Dix-sept candidats ont répondu. Deux ont été mentionnés : l'équipe Patrimoine(s), Paysage(s) et densité(s) et l'équipe Sterra avec des projets qui ont permis d'enrichir la réflexion urbaine sur le devenir de ce morceau de ville.

A l'issue des résultats du concours, la Ville accompagnée de divers partenaires dont le CHU, cofinancée par le GIP EPAU (Groupement d'Intérêt Public : l'Europe des Projets Architecturaux et Urbains) a engagé une étude de définition urbaine et architecturale complémentaire avec les deux équipes mentionnées.

Les objectifs sont de répondre aux enjeux tels que la valeur urbaine du site pour la Ville, l'enjeu de conservation du Patrimoine pour l'Etat via l'Architecte des Bâtiments de France et la DRAC, les enjeux patrimoniaux et financiers pour l'Hôpital, les enjeux programmatiques, les enjeux de la mixité sociale prégnante sur les territoires centraux de la Ville de Clermont-Ferrand, etc, d'approfondir les scénarii urbains, paysagers et architecturaux des projets nominés et d'explorer les pistes de valorisation de ce foncier en tirant le meilleur parti du site pour l'ensemble des partenaires.

A l'issue de cette phase, une des deux équipes poursuivra la réflexion dans le cadre d'une étude de faisabilité urbaine et architecturale pré-opérationnelle, qui alimentera la procédure d'aménagement voire d'une mission d'assistance maîtrise d'ouvrage.

Au cours de cette étude de définition urbaine et architecturale pour la requalification du site de l'Hôtel-Dieu, se sont déroulés :

- des ateliers de travail les 6 et 13 octobre 2008,
- un 1er comité de pilotage le 1er décembre 2008,
- un 2ème comité de pilotage le 10 février 2009,
- un conseil municipal privé le 23 mars 2009,
- une exposition ouverte au public les 14, 15 et 16 mai 2009.

Différentes phases durant lesquelles les équipes ont pu être évaluées quant à la qualité des documents fournis, la pertinence des réponses apportées aux remarques et réflexions (explicités lors de réunions techniques), l'adéquation du projet aux objectifs, programmes et contraintes mis en exergue lors de la démarche et donc l'aptitude du candidat à faire évoluer son scénario, et l'apport des mandataires dans le contenu et la qualité des débats.

En conséquence, il s'avère que l'équipe Patrimoine(s), Paysage(s) et Densité(s) dont le mandataire est M. Ramillien, architecte, a produit une étude qui correspond le mieux aux critères cités précédemment.

Le fonctionnement urbain, à l'échelle élargie du site a été amélioré. Le découpage du site proposé répond à une composition d'ensemble explicite. Il rend le site perméable aux circulations douces en intégrant le maillage viaire, du quartier Kessler Rabanesse à l'hyper centre. La liaison est-ouest est réalisée en privilégiant le "végétal" en pleine terre dans l'esprit d'une continuité avec le Jardin Lecoq. Les réponses apportées quant aux ouvertures, maillage, l'accroche aux quartiers, aux rues et espaces périphériques sont pertinentes et crédibles au regard de la topographie du site. La réflexion demandée sur les espaces publics, leurs rôles, leurs usages et la recherche de fonctions est tout à fait satisfaisante. L'évolution du programme et les remarques des partenaires ont toujours été traitées, des variantes ont été proposées, des analyses ont été données. Une approche qui montre la capacité de l'équipe d'analyser et de travailler avec un cahier des charges évolutif en fonction des contraintes nouvelles tout en maintenant son concept initial. Un projet dont le parti, qui répond aux objectifs, semble pouvoir encore évoluer et être mis en oeuvre en conservant ses impondérables.

Il vous est donc demandé, en accord avec votre commission, d'autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à retenir le schéma urbain proposé par M. Ramillien, mandataire de l'équipe Patrimoine(s), Paysage(s), et Densité(s), afin de poursuivre les réflexions sur la requalification du site de l'Hôtel Dieu. Le Conseil Municipal sera à nouveau amené à se prononcer sur des missions complémentaires qui pourraient lui être confiées.

DELIBERATION

La proposition mise aux voix est adoptée à la majorité et convertie en délibération.

Pour ampliation certifiée conforme.

Fait à Clermont-Ferrand, le 02 juillet 2009

Pour le Maire et par délégation,
L'Adjoint

Dominique ADENOT